

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 15611

Numéro SIREN : 830 605 317

Nom ou dénomination : 2M INGENIERIE CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt 155388

2 M INGENIERIE CONSULTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège social : 38 avenue de Flandre – 75019 Paris
830 605 317 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre, à 12 heures,

L'associé unique de la société «**2M INGENIERIE CONSULTING**», société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, divisé en 1000 actions de 1 Euro chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, 38, avenue de Flandres – 75019 Paris sur la convocation de la présidence.

Est présent Monsieur Mickaël MEUNIER, propriétaire de 1000 actions, associé unique de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre PUCCI, président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

111

ORDRE DU JOUR

- Démission du président,
- Nomination du nouveau président,
- Modification de l'article 33 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par **Monsieur Alexandre PUCCI** de démissionner de son mandat de président, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie ce dernier pour son investissement et son dévouement au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne **Monsieur Mickaël, Jean-Pierre MEUNIER**, demeurant 185, quai de Valmy – 75010 Paris, né le 16 décembre 1971 à Paris (75013), de nationalité française, en qualité de président, conformément à l'article L. 223-18 du code de commerce et aux statuts.

Le Président est nommé pour une durée indéterminée.

Monsieur Mickaël, Jean-Pierre MEUNIER a, conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement par décision de l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Mickaël, Jean-Pierre MEUNIER déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune interdiction ou déchéance ; il déclare qu'il consacrera tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en date du 3 octobre 2023 décide de la modification de l'article 33 des statuts, de la façon suivante :

Article 33 -Nomination du Président :

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

MM

Monsieur Mickaël, Jean-Pierre MEUNIER
Né le 16 décembre 1971 à Paris 13ème,
Demeurant 185 Quai de Valmy 75010 Paris,

lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne au président les pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Mickaël MEUNIER

